

Assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2015

Résultat des votes

| Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance | Quorum atteint | Nombre d'actions composant le capital | Nombre d'actions ayant droit de vote | Nombre d'actions présentes, représentées ou ayant voté par correspondance | Nombre total de voix | Nombre de voix présentes, représentés ou ayant voté par correspondance |
|---|----------------|---------------------------------------|--------------------------------------|---|----------------------|--|
| 11  | 68,50 %        | 25 875 817                            | 24 242 922                           | 16 606 856  | 45 262 932           | 32 253 891   |

Il est précisé que conformément aux engagements pris par les sociétés CROZALOC et FIN CAP tels qu'ils sont reproduits dans le document E enregistré par l'Autorité des marchés financiers sous le n° E. 15-080 en date du 20 novembre 2015 (cf. résumé page 9 et paragraphe 5.6 page 59), afin de tempérer son influence dans le vote d'approbation de la fusion-absorption de FIN CAP par la Société, CROZALOC n'a pas participé à l'assemblée et n'a pas exercé les droits de vote qu'elle détient directement au sein de l'assemblée et FIN CAP était représentée au sein de l'assemblée non par son président M. Hervé de Galbert (également président de CROZALOC), mais par M. Stéphane André en sa qualité de représentant légal de SOCHRASTEM, l'un des autres actionnaires de FIN CAP.

| Résolution   | Résultat | Votes                        |
|--|----------|------------------------------|
| 1 - Approbation de la fusion par absorption de la société FIN CAP par la Société – approbation des termes et conditions du projet de traité de fusion – approbation de l'apport des éléments d'actif et de passif de FIN CAP à la Société, de l'évaluation desdits apports et de leur rémunération | Adoptée  | 32 253 891 voix pour (100 %) |
| 2 - Augmentation de capital d'un montant nominal de 4 327 329,90 euros en rémunération de la fusion susvisée – approbation du montant de la prime de fusion  | Adoptée  | 32 253 891 voix pour (100 %) |
| 3 - Réduction de capital d'un montant nominal de 4 320 555,30 euros par annulation des 14 401 851 actions de la Société transmises à la Société par FIN CAP dans le cadre de la fusion   | Adoptée  | 32 253 891 voix pour (100 %) |
| 4 - Affectation de la prime de fusion  | Adoptée  | 32 253 891 voix pour (100 %) |
| 5 - Constatation de la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution sans liquidation simultanée de FIN CAP   | Adoptée  | 32 253 891 voix pour (100 %) |
| 6 - Modifications à apporter aux statuts au résultat de la fusion et de la réduction de capital  | Adoptée  | 32 253 891 voix pour (100 %) |
| 7 - Pouvoirs pour formalités   | Adoptée  | 32 253 891 voix pour (100 %) |